

Loi sur la nationalité

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EN BREF NOUVELLES DE L'ASF

90 % des « cerveaux » dans l'informatique sont masculins, 97 % du personnel qui travaille sur les écrans sont féminins. Il est essentiel que les femmes se forment dans ce nouveau domaine, et pourtant il n'y a que 6 filles contre 400 garçons aujourd'hui dans les cours bernois. Ces faits sont rappelés par l'Alliance de Sociétés féminines dans son communiqué de presse sur la journée d'information qu'elle a organisée sur « La femme dans une société d'information ».

Après consultation de ses membres, l'ASF estime prématurée l'interdiction immédiate des phosphates dans les produits de lessive et de nettoyage. Elle souhaite des études plus approfondies sur le problème des phosphates dans son ensemble et sur les produits de substitution.

L'ASF s'est déclarée d'accord avec la révision du règlement sur l'indemnité pour perte de gain des indépendants dans les services obligatoires de l'armée et de la protection civile. Le projet prévoit de porter cette indemnité de 35 à 50 % du gain antérieur. Une association a demandé que l'augmentation de dépenses résultant de la révision (169 millions) soit couverte par une augmentation des recettes.

Un membre du comité de l'ASF, Mme Ria Wiggerhauser-Baumann a été invitée par l'université Hohenheim de Stuttgart à parler de l'estimation du travail ménager, ce qu'elle a fait en présentant l'étude de ce problème réalisée par l'ASF.

L'ASF signale que son secrétariat (case postale, 8006 Zurich) peut fournir de la documentation sur le nouveau droit matrimonial.

SCOLARISATION: LA BARRIERE DES 15 ANS

Les femmes sont moins bien payées que les hommes. On le sait. On donne comme raison, entre autres, que les femmes sont moins bien formées. C'est vrai. Elles sont moins scolarisées, hélas ! Les derniers chiffres de l'Office Fédéral de la statistique, section de la statistique scolaire, le prouvent. Jusqu'à l'âge de 14 ans, 98,5% des garçons et 99,2% des filles sont scolarisés. A l'âge de 15 ans, inversion de la vapeur : 96,8 contre 95. A 20 ans, le décalage s'est bien creusé : 33,3 contre 26,3. A 25 ans, 12,9 contre 5,6. Et ainsi de suite...

LOI SUR LA NATIONALITE

Ensuite de la votation populaire du 4 décembre 1983, le Conseil fédéral a proposé des amendements à la loi pour y introduire le principe de l'égalité entre hommes et femmes quant à l'acquisition de la nationalité et à la transmission de celle-ci aux enfants. Le Conseil national a adopté ces amendements, mais le Conseil des Etats n'a pas trouvé le temps d'étudier cette question cependant considérée comme urgente.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

La crise entraîne une diminution des possibilités de travail. La répartition de la somme de travail potentiel ne doit pas entraîner une détérioration de la situation de la femme. C'est pourquoi, le Centre européen du conseil international des femmes (CECIF) a adopté le 28 mai 1984 une résolution que diffuse l'Alliance de sociétés féminines. Cette résolution recommande :

- qu'on garantisse aux femmes une participation égale à celle des hommes au niveau de la planification et de la décision,
- que la redistribution du travail, y compris la possibilité de choisir du travail à temps partiel, soit réalisée sur la base de l'égalité entre hommes et femmes,
- que la loi sur le travail et la sécurité sociale règle le travail à temps partiel selon le principe de la proportionnalité.

Cette résolution est conforme aux principes adoptés par l'Organisation internationale du travail.

A L'ECOUTE DE LA VOX POPULI

Au départ : une vaste enquête sociologique conduite par le professeur René Lévy, qui avait été avec Thomas Held l'auteur du rapport sur la situation de la femme en Suisse¹.

A l'arrivée, un livre² abondamment illustré, d'une lecture facile, dans lequel Laurent Duvanel a substitué le style journalistique au jargon scientifique.

L'objet : la description et l'analyse de l'activité politique qui s'est déployée en Suisse de 1945 à 1978 en marge de nos institutions — partis, élections, initiati-

ves et référendums — que ce soit sous forme d'affiches, pétitions, démonstrations de rues, marches, grèves et grèves de la faim, pièces de théâtre subversives, plasticages, etc.

Au total : 6 211 « événements » recensés, présentés de façon synthétique en trois périodes : 1946-67 la prospérité, 1968-74 l'éveil des jeunes, dès 1975 la crise.

Les démonstrations féministes sont proportionnellement peu nombreuses au milieu des manifestations d'ouvriers et d'agriculteurs, de jeunes, d'écologistes, de pacifistes. Le livre leur accorde peu de place et n'apporte pas plus pour les comprendre que l'article de Lévy dans F-Questions au féminin.

L'intérêt du livre tient à la confrontation entre les événements analysés et les actions politiques traditionnelles, les réactions des partis et autorités politiques aux manifestations plus ou moins spontanées de la vox populi, l'impulsion donnée ou non par les unes et les autres à l'introduction de réformes. Le livre ne s'exprime pas clairement sur les succès de la politique en rase-mottes. Il semble qu'elle en ait moins que la politique par les voies institutionnelles. Mais elle a un rôle à jouer, un espace politique à remplir, « tel que l'entendaient les libéraux éclairés du siècle passé ». — (pbs)

¹ Femme, famille, société, Ed. Delta Vevey 1975.

² « La politique en rase-mottes », Ed. Réalités Sociales, case postale 797, Lausanne

EN SOUVENIR D'ANDREE WEITZEL

J'ai gardé d'Andrée Weitzel — elle était éclairée dans ma section — le souvenir d'une fillette, puis d'une jeune fille vive, intelligente, charmante, pleine d'initiative, entraînée née. Elle m'a semblé rester pareille à elle-même tout au long de sa carrière. On a dit d'elle qu'elle était « une femme-soldat ». C'était mal la connaître, comme on a méconnu ou voulu méconnaître dans la grande presse le sens de son fameux rapport sur la femme et la défense générale. Jamais elle n'a voulu, sinon pour leur protection, mettre des casques sur la tête des femmes. Elle désirait seulement préparer les femmes à jouer leur rôle avec efficacité en cas de catastrophe civile ou militaire, et faire reconnaître aux hommes et aux femmes les services que celles-ci pourraient rendre à la population. La dernière étape de ses activités, comme membre du Comité International de la Croix-Rouge, témoigne de l'orientation profonde de son existence marquée par un total engagement. — (pbs)